

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN
DAIRA DE BIR EL DJIR
COMMUNE DE HASSI BOUNIF
BUREAU MARCHÉ
N°...../2026

Avis d'attribution provisoire

NIF : En Instance

- Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le Président de L'A.P.C de Hassi Bounif informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel national ouvert avec exigence de capacités minimales n° : 03/2026 du projet suivant :

« REALISATION DES VOIRIES URBAINES HAI CHAHID MAHMOUD

Publie dans les journaux nationaux (BOLA) et (Le jeune Indépendant)) Le 10/02/2026

Après évaluation des plis selon les critères du cahier des charges l'opération a été attribuée comme suite :

N° Plis	Désignation du Projet	Entreprise	Note technique /100	Montant en TTC	Délai De Réalisation	N° Identification Fiscale	Observation
01	REALISATION DES VOIRIES URBAINES HAI CHAHID MAHMOUD	HAOUI LAHOUARI SEDDIK	73 pts	16 898 595.00 DA	03 Mois	179310110326261	L'offre économiquement la plus avantageuse

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret cité ci-dessus le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire d'un marché ou son annulation, la déclaration d'infructuosité ou l'annulation de la procédure peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire. Si les dixièmes jours coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la dite limite pour introduire un recours est prorogée au jour suivant ouvrable.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit

Hassi Bounif Le :.....

Le Président de L'A.P.C